

# **Covid-19 : résumé des dernières annonces du gouvernement**

Jean Castex et Olivier Veran ont mené une conférence de presse ce lundi 27 décembre suite à la tenue d'un conseil de défense sanitaire. De nouvelles mesures vont entrer en vigueur.

En pleine période de fêtes, l'épidémie de Covid-19 flambe en France et le nombre de contamination atteint des records, notamment en raison des variants Delta et Omicron. Une situation sanitaire préoccupante qui a provoqué un conseil de défense sanitaire ce lundi 27 novembre et poussé le gouvernement à prendre quelques nouvelles mesures.

En soirée, le Premier Ministre, Jean Castex, et le ministre de la Santé, Olivier Veran, ont mené une conférence de presse pour annoncer :

## **La réduction du délai de rappel de vaccination**

Alors qu'il était de 6 mois, puis de 5, puis de 4 mois, le délai entre la dernière injection et le rappel vaccinal est désormais réduit à 3 mois.

## **Le retour des jauges pour les grands rassemblements**

À compter du 3 janvier 2022 et pour au moins trois semaines, les grands rassemblements seront limités à 2000 personnes en intérieur et 5000 en extérieur.

Sont concernés par cette mesure les rassemblements sportifs. En revanche, les meetings politiques et l'exercice du culte ne

le sont pas. Pour ce qui est du secteur musical, les concerts “debout” sont interdits.

## **Consommation interdite dans les bars et cafés**

À compter du 3 janvier, la consommation dans les bars et cafés se fait obligatoirement assise.

## **Consommation interdite dans les cinémas, théâtres et transports collectifs**

À compter du 3 janvier 2022, la consommation sera interdite dans les lieux de culture (théâtre, cinéma, etc.), tout comme dans les transports collectifs, y compris pour une longue distance.

## **Télétravail obligatoire**

Pour tous les salariés qui en ont la possibilité, le télétravail est rendu obligatoire pour un minimum de trois jours par semaine pour une durée de trois semaines à compter du 3 janvier 2022. Une mesure qui s'applique également à la fonction publique.

## **Port du masque obligatoire dans certains centres-villes**

Les maires et préfets devront instaurer des mesures concernant le port du masque.

## **Mesures écartées**

Le gouvernement n'a pas souhaité instaurer de nouveau couvre-feu, ni la fermeture des bars et restaurants. Quant aux écoles, collèges et lycées, ils resteront ouverts.